

la douane et, notamment, aux taxes intérieures de consommation, à la T.V.A. et aux taxes parafiscales ainsi qu'à toutes les restrictions et prohibitions d'ordre public.

Les exportations vers la Suisse de produits zoniens :

1. à la sortie de France, elles bénéficient des mêmes avantages et encouragements que les exportations au départ du territoire assujéti, et notamment de l'exonération de la T.V.A. et du versement aux exportateurs des restitutions agricoles
2. à l'entrée en Suisse, tous les produits agricoles et industriels zoniens devraient être, en principe, admis en Suisse en franchise des droits et sans limitation de quantités à la condition qu'ils ne dépassent pas ce que les zones peuvent normalement produire, compte tenu de leur équipement en 1934 et du développement qu'elles ont pu normalement prendre depuis.

Cependant, la faculté a été donnée à la Suisse, d'une part, de limiter ou prohiber les importations qui correspondraient à un développement anormal des zones, d'autre part, de soumettre, à titre temporaire, à des contingents toute importation susceptible de troubler "le marché des cantons suisses avoisinants" ou ayant augmenté d'une manière anormale par suite d'une production forcée ou industrialisée.

Par ailleurs, les relations de zone à zone donnent lieu à éventuellement à utilisation de procédures particulières, notamment lorsque les transferts d'une zone à une autre, se font avec emprunt du territoire assujéti. Cette opération appelle alors la production d'un acquit-à-caution, titre de transport.

2 - Perspectives, orientations

Au départ la mise en place du régime des zones franches répondait à une nécessité alimentaire. De ce fait, le secteur agricole était le plus important ; d'où une réglementation très étudiée, principalement : les contingents, les productions zoniennes du secteur agricole, l'état du cheptel, les exportations, les échanges vers la Suisse, les échanges zoniens, les exportations et les importations vers les pays tiers, etc.

Ces dernières années, l'agriculture zonienne a subi les mêmes problèmes que l'agriculture nationale, mais plus lentement et tardivement du fait des accords passés et de la proximité du marché helvétique.

Le problème de la main-d'œuvre agricole est plus aigu qu'ailleurs, car la Suisse souffrait du manque de bras et les salaires fixes, en francs suisses, étaient attractifs. En outre, l'économie suisse subit de plein fouet l'expansion de l'agriculture mondiale qui tend vers une homogénéisation des prix.

En effet, les pays zoniens qui connaissaient sur le marché des prix élevés, enregistrent aujourd'hui des prix nettement plus bas, si bien qu'ils vendent moins sur le plan mondial.

Cependant, les exploitations sont en baisse constante, bien que la production soit sensiblement en hausse dans certains secteurs depuis dix ans, ainsi que l'atteste le tableau ci-dessous :
(en nombre d'exploitations)

Années	Gex	St Jean	Gaillard	St Julien	Total
1985	209	146	195	88	638
1990	183	134	223	70	610
1995	158	131	142	56	487

En raison de l'effet de change, les quantités exportées sont en baisse, que ce soit en produits laitiers (sauf le lait) ou en céréales. L'imposition des normes suisses pour la production de lait, plus draconiennes que les normes européennes, oblige les producteurs français à investir dans des équipements de haut niveau. En outre, la Suisse importe des céréales étrangères, au cours mondial, et de la viande des pays de l'Est, à bas prix, ce qui conduit le franc suisse à entamer une descente pour s'adapter au niveau européen.

Au niveau du bétail, les maladies bovines, notamment celle de la vache folle, ont bouleversé les données, entraînant la disparition de plusieurs fermes.

Pour toutes les zones, on assiste à une baisse des exportations de viande bovine vers la Suisse, et en plus des problèmes sanitaires, à une diminution des prix de la viande commercialisée.

On constate aussi que la Suisse s'approvisionne ailleurs, notamment dans les pays de l'Est de l'Europe, ce qui constitue une concurrence pour les zones. A ajouter, le développement des zones alémaniques de la Suisse qui provoque la concurrence à l'intérieur de la Confédération.

Globalement, on assiste donc à une diminution des assujéttis et à la disparition de nombreuses exploitations.

Néanmoins, la production zonienne se maintient car les fermes sont devenues plus performantes, si bien que l'offre reste importante. C'est ainsi par exemple, que le lait reste bien reçu. Toutefois, les agriculteurs zoniens ne livrent pas la totalité de leur lait en Suisse, car ils en gardent une partie pour la fabrication des reblochons, le lait étant dans ce domaine très valorisé.

Quant aux légumes, les exportations zoniennes dépassent 3 millions d'euros (soit 20 millions de francs) par an.